

PJ-61

Pollution des sols

**Demande d'autorisation
environnementale**

Etablissement FAREVA La Vallée

Saint-Germain-Laprade

Audit environnemental 2013-2015 :

En 2013, le site de La Vallée, alors propriété du groupe MSD, a fait réaliser un audit environnement de Phase I.

Cet audit a été mis à jour en 2015.

L'objectif de cet audit était d'identifier les conditions environnementales reconnues (Recognized Environmental Conditions - REC) qui pourraient exister sur le site, dans le cadre de la cession du site de MSD à FAREVA..

Les principaux résultats de cet audit sont synthétisés ci-après.

- Sur la base des informations disponibles, le site repose sur des argiles sableuses rouges avec une épaisseur supérieure à 9,5 m et un socle rocheux antéstéphanien consistant en des paragneiss et migmatite.
- Les eaux souterraines au droit du site sont rencontrées à des profondeurs comprises entre 4 et 12 m dans des intercalations de lentilles sédimentaires de transmissivité élevée, constituant un aquifère confiné discontinu au droit du site, avec un niveau statique proche du niveau du sol. Il est attendu que les eaux souterraines s'écoulent de manière générale de l'est vers l'ouest.
- La sensibilité du site est jugée faible quant aux eaux souterraines et modérée quant aux eaux de surface.
- Aucune condition environnementale reconnue historique ou actuelle n'a été identifiée sur le site au cours de cet audit.
- Aucun impact significatif n'a été détecté dans les eaux souterraines dans le cadre du suivi des eaux souterraines entre 2004 et 2012 et en 2014.

Surveillance des eaux souterraines :

Conformément à son Arrêté Préfectoral, FAREVA La Vallée fait réaliser un contrôle annuel de la qualité des eaux souterraines au droit de son site de Saint-Germain-Laprade.

Les paramètres à surveiller sont :

- Les Composés Organiques Volatils incluant les composés aromatiques et halogénés (BTEX et COHV) ;
- Les hydrocarbures totaux en incluant les fractions comprises entre C10 et C40 (HCT) ;
- Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) ;
- Les métaux lourds suivants : As, Sb, Ba, Be, Cd, Cr, Co, Cu, Hg, Pb, Mo, Ni, Se, Sn, V et Zn ;
- Les composés organiques semi-volatils (SVOC) ;
- Les pesticides et herbicides ;
- Les PCB ;
- Les phénols.

La dernière surveillance a été réalisée le 29 juin 2020. Les conclusions de cette surveillance sont synthétisées ci-après :

- Sur l'ensemble des piézomètres, les résultats montrent la présence de Métaux dissous en faible quantité ($\mu\text{g/l}$).

- Le paramètre Baryum est l'élément qui se retrouve de manière prépondérante sur l'ensemble des piézomètres, avec un pic au niveau du piézomètre 3.
- De manière générale, l'ensemble des résultats respectent les valeurs limites fixées par l'Arrêté du 11 Janvier 2007, excepté pour la concentration du paramètre Arsenic au niveau du PZ3.

Rapport de base 2021 :

Dans le cadre du DDAE 2021, FAREVA La Vallée a fait réaliser un rapport de base, phase 1 et 2, qui actualise les rapports d'audits environnementaux précédents.

Une campagne de prélèvements a été réalisée à cette occasion et un nouveau piézomètre a été mis en place.

Ce rapport de base fait l'objet de la PJ n° 57-B du présent dossier.